

Bienvenue à la toute dernière édition du Bulletin RCRI

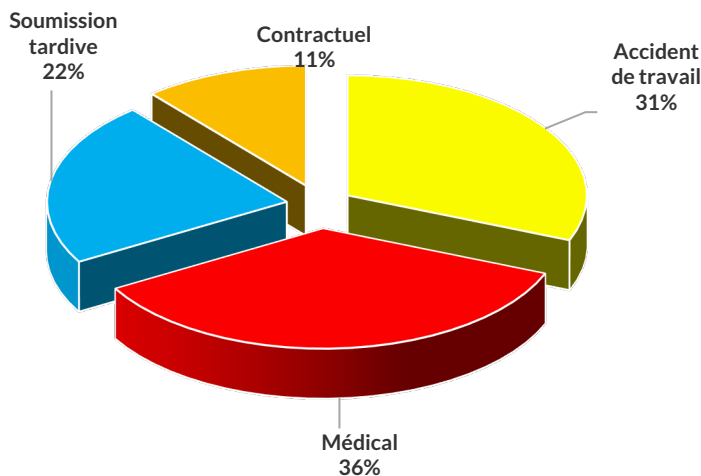
## PAIEMENT D'AVANCE DES PRIMES DE CONGÉ AUTORISÉ

En cas de congé, votre couverture sera suspendue **si vos contributions RCRI ne sont pas réglées auprès de l'Administrateur du régime dans les trente (30) jours suivant le début de votre congé.**

Si vous ne maintenez pas votre couverture RCRI, celle-ci ne sera rétablie qu'après votre retour effectif au travail pendant au moins **30 jours consécutifs**. Les journées de vacances, les changements d'équipes, et les jours de maladie **ne sont pas considérés activement et physiquement au travail** pendant cette période de 30 jours..

## DEMANDES REFUSÉES

Le graphique ci-dessous présente un aperçu du **pourcentage de demandes refusées** par raison de refus de juin à novembre 2025. Les demandes refusées pour en raison de soumission tardive représentent 22 % du total des demandes refusées. Assurez-vous de soumettre votre demande dans les délais requis.



## COORDONNÉES DE L'ADMINISTRATEUR DU RÉGIME

Veuillez noter la nouvelle adresse de l'administrateur du régime:  
 320 Bay Street, Suite 1000, Toronto, ON, M5H 4A6  
 Télécopie : 416-488-7774  
 Téléphone : 416-488-7755  
 Courriel : [gidip@canben.com](mailto:gidip@canben.com)

## TEMPS DE RÉPONSE DES FIDUCIAIRES

Vos Fiduciaires sont là pour vous aider. Si vous avez des questions concernant le programme RCRI ou votre demande de règlement, veuillez les adresser au Fiduciaire de votre région.

Veuillez prévoir un délai de deux jours ouvrables pour que votre Fiduciaire réponde à votre demande. Le programme RCRI, ainsi que Canadian Benefits, ne tolèrent aucun abus, qu'il soit écrit ou verbal. N'oubliez pas que les Fiduciaires sont des Membres comme vous.

## MISE AU MARCHÉ DU RCRI

L'automne dernier, votre Conseil des Fiduciaires a réalisé une étude de marché du RCRI afin de garantir les meilleurs tarifs et services. Le Conseil a rencontré trois assureurs. Compte tenu du prix et du service les plus avantageux, Manuvie demeure l'assureur privilégié du régime. Grâce à ces efforts, le régime a pu bénéficier d'une nouvelle amélioration au régime ILD. Une prestation de survivant de six mois a été ajoutée. Ainsi, si un participant décède pendant qu'il reçoit des prestations, six mois de prestations seront versés au conjoint survivant ou à la personne à charge. Nous avons deux polices Manuvie : une pour l'ICD et une pour l'ILD.

Cette nouvelle disposition du régime ILD s'applique aux Membres qui deviennent invalides après le 31 décembre 2025.

## MONTANT MAXIMUM DU RCRI

À compter du **1er janvier 2026**, le montant maximal des prestations d'ICD passera de 715 \$ à **750 \$ par semaine**.

*En Solidarité,*  
**VOTRE CONSEIL FIDUCIAIRE RCRI**

Sophia Michailidis  
 Présidente (Région de l'Est)

Ross McConkey  
 Secrétaire/Trésorier  
 (Région du Pacifique)

Terry Carlucci  
 Fiduciaire  
 (Région du Centre)

Martin Melanson  
 Fiduciaire  
 (Région de l'Atlantique)

Marilyne Boettger  
 Fiduciaire  
 (Région de l'Ouest)

